

Addendum à l'examen préliminaire de l'EEQ 2015

Affirmations 15.2 et 17.3

Étant donné qu'il peut être allégué (comme ce fut le cas dans quelques recours) que l'exposé de D1 ne suffit peut-être pas pour conclure que le carton contient en général des fibres de bois, il a été décidé d'accorder également aux requérants des points pour la réponse "Vrai" dans l'affirmation 15.2, et pour la réponse "Faux" dans l'affirmation 17.3 (art. 24(3) du règlement relatif à l'examen européen de qualification des mandataires agréés). En outre, les candidats qui n'ont pas formé de recours à ce sujet, mais qui auraient réussi à la lumière de ces considérations, ont obtenu les points et ont été informés en conséquence.